

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 7

chargée de l'examen du/de la : postulat de Mme Graziella Schaller et crts « Pour un Conseil des Seniors lausannois »

Présidence :	M. Musa Kamenica, suppléant de Mme Paola Richard de Paolis
Membres présents :	Mmes Graziella Schaller; Axelle Coppe; Françoise Piron (en remplacement de M. Maurice Calamé) ; Magali Crausaz Mottier ; MM. Jean-Marie Chautems ; Huy Ngoc Ho; Jean-Michel Bringolf ; Georges-André Clerc ; Rogier Vagnières
Membres excusés :	M. Giuseppe Fonte
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Oscar Tosato, Directeur des sports et cohésion sociale, M. Yann Rod, délégué seniors
Notes de séances	Mme Magali Fischer-Claudet, service du travail

Lieu : Maison du Peuple, Place Chauderon 5, étage -1, salle Jean Villard Gilles

Date : 17 septembre 2020

Début et fin de la séance : 14h00 à 15h30

Le rapporteur ouvre la séance et donne la parole au Municipal M. Oscar Tosato pour présenter les collaborateurs de l'administrations qui l'accompagne, M. Yann Rod, délégué seniors et Mme Magali Fischer-Claudet, collaboratrice au Service du travail, que nous remercions pour ses notes de séances.

Ensuite la postulante prend la parole et développe sa proposition de postulat, inspirée d'Yverdon-les-Bains, demandant la création d'un Conseil des Seniors en Ville de Lausanne. Cette nouvelle structure aurait pour but de donner la possibilité aux seniors de se réunir entre eux et discuter sur différentes thématiques qui les concernent. Ces réunions permettraient de recueillir plusieurs suggestions et problématiques rencontrées par les seniors pour ensuite les rapporter à la Ville. La postulante fait une comparaison de cette structure avec celle du Conseil des jeunes qui existe depuis plusieurs années à Lausanne.

Un commissaire considère que la Ville de Lausanne en fait déjà beaucoup en ce qui concerne les seniors et ne voit pas l'utilité d'une structure supplémentaire qui alourdirait l'administration lausannoise. Ceci a été démontré pendant la crise de COVID-19 où ensemble avec Avivo et Pro Senectute, plusieurs actions ont été mises en place en faveur des seniors.

Ensuite c'est le Municipal qui prend la parole et développe les différentes avancées significatives des actions et mesures mises en place par la Ville de Lausanne depuis l'année 2006 comme: la mise en place d'un concept qui prend en compte les besoins des seniors ; l'intégration de notre Ville dans le réseaux « Villes Amies des Aînées » ; la mise en place de nombreuses actions de la Ville suite à l'acceptation par le Conseil communal des préavis « Politique sociale de la vieillesse » en 2013 et celle de 2018 sur la création d'un poste de délégué seniors à 50% et de 31 mesures. C'est sur la base de ces avancées qu'une conseillère communale a retiré un postulat similaire en 2016.

Pour ce qui concerne les comparaisons faite par la postulante avec la Ville d'Yverdon-les-Bains et le Conseil des jeunes, le Municipal et plusieurs commissaires s'accorde à relever qu'il existe des grandes différences. A Lausanne, il existe une riche liste des institutions, associations faitières et des Fondations actives dans la défense des seniors, ce qui n'est pas le cas à Yverdon-les-Bains. Le Municipal rétorque également sur la comparaison faite avec le Conseil des jeunes. Le Conseil communal actuel est composé

Conseil communal de Lausanne

de 33% de seniors ce qui n'est de loin pas le cas pour les jeunes de 18-25 ans qui sont à 0% de représentation.

D'autres commissaires approuvent cette constatation et confirment que le but de la création du Conseil des jeunes était d'inciter cette catégorie de population de s'intéresser à la chose publique et de voter.

Ils considèrent que la Ville de Lausanne par les différentes mesures prises ces dernières années en faveur des seniors, ainsi que l'activisme de plusieurs institutions, associations et fondations dans la défense des seniors n'a pas besoin d'une structure supplémentaire. D'ailleurs un commissaire s'étonne de la déposition de ce postulat. Il considère qu'avec la création du poste de délégué aux seniors et du Conseil consultatif seniors, l'idée de créer un Conseil des seniors a été abandonnée dans une commission de la législature précédente (2011-2016). Un commissaire pense que les contrats des quartiers pourront absorber une telle structure et non pas la Ville.

La postulante réfute les propos des intervenants qui disent que cette structure engagerait l'administration communale à fournir des prestations supplémentaires. Les intentions de la création de ce Conseil seraient de pouvoir donner un espace aux seniors pour écouter leurs besoins et les assister. Un autre commissaire est de cet avis et voit le Conseil des seniors comme lieu d'expression.

Une commissaire se dit partagée concernant ce postulat. Selon elle, il existe un manque de dialogue entre la Ville et les personnes de plus de 80 ans. Elle relève par exemple le problème lié aux horaires d'ouverture d'un point Info-seniors, non adapté aux proches aidants ainsi que les difficultés de trouver des informations sur le site internet de la Ville. Deux commissaires pensent que même s'il y a création d'un Conseil des seniors, celui-ci ne répondra pas à la problématique des proches aidants, car dans cette dernière catégorie sont inclus également les personnes en situation de handicap. Le Municipal comprend le souci de la commissaire concernant les proches aidants, mais l'enjeu sur cette problématique est surtout dans la répartition des responsabilités entre le niveau fédéral, cantonal et communal, ainsi que sur le plan financier.

C'est autour du délégué des seniors de prendre la parole et de décrire le travail qu'il a accompli depuis sa nomination au poste en septembre 2019. Une des actions concrètes était notamment la création d'une Commission consultative seniors. Le but de cette dernière est de mettre en place les 31 mesures, votées par le Conseil communal, et de faire remonter les problématiques de terrain. Elle peut également accueillir des membres invités selon les thématiques. Le délégué met aussi en lumière l'existence de nombreuses démarches participatives auprès de la population comme des plateformes d'échanges et des événements informels organisés par la Ville.

La postulante se questionne sur le mode de communication de leur activité à l'attention des personnes concernées car elle considère que le public intéressé n'était pas approché. Le délégué est conscient qu'une frange de cette population des seniors est difficile à approcher et qu'un travail auprès des quartiers est en cours de réflexion. Et au Municipal d'ajouter que le mode de communication, en particulier pour les seniors, autour des sites web officiels est une problématique générale et non seulement à Lausanne.

Une commissaire s'intéresse sur le nombre d'appels pendant la période de COVID-19. Selon le délégué la hotline était ouverte dans la première phase de la crise de COVID-19 et en trois semaines il y a eu 1'047 appels. Pour le Municipal, la commission consultative, ensemble avec les associations existantes, doivent être en accord sur la gestion d'une hotline qui ne doit en aucun cas interférer sur les services des urgences.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de la commission pour la prise en charge ou non de ce postulat.

Conclusion(s) de la commission :

Au vote, la commission refuse la prise en considération du postulat par 7 voix « non », 2 voix « oui », et 2 « abstention ».

Lausanne, le 12 mai 2021

Le rapporteur
Musa Kamenica